80e ANNEE. — N° 89. MERCREDI 31 JUILLET 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Remise en place

Tout de même, nous avons assisté à un incompréhensible phénomène. Pendant des années nous avons vu des hommes qui se disaient et se croyaient peut-être républicains s'acharner à ruiner l'autorité gouvernementale au profit d'oligarchies économiques ou syndicales. Sans vouloir se rendre compte que l'autorité légale du pouvoir central est la seule sauvegarde possible de la liberté citoyenne et qu'ils commettaient là un attentat stupide et criminel contre le principe même de la République qui est la souveraineté nationale !

Chaque fois qu'au prix de longs efforts ils avaient réussi à affaiblir le pouvoir gouvernemental, ils croyaient avoir remporté une victoire. Et le comble, c'est qu'à ceux qui dénonçaient leur inconséquence, ils ne trouvaient pas d'autre réponse que de les faire traiter de « réactionnaires »... Imbéciles ! Crétins !

⁂

Ce petit préambule qui pourrait être développé m'est inspiré par la mesure que vient de prendre le ministre de l'Instruction publique supprimant les comités consultatifs de l'enseignement primaire institués depuis quelques années dans chaque département auprès de chaque Inspecteur d'Académie.

Cela ne vous dit rien ! Et pourtant cette simple mesure est significative d'un complet changement d'esprit et de méthode. C'est une petite révolution, si l'on peut appeler ainsi la remise en ordre de l'état des choses tel qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, la restauration de ce qui n'aurait jamais dû être démoli, la remise en place d'une hiérarchie logique et naturelle qui fait commander le corps par la tête et non pas par les pieds !

⁂

Sans tenir compte des hypocrisies officielles, voici ce qu'il en était. Dans chaque département, en face de l'Inspecteur d'Académie, chef nominal du personnel et représentant du gouvernement, il y avait ledit Comité consultatif, pseudonyme du Syndicat des Instituteurs. Ainsi ledit syndicat, organe illégal, se trouvait officiellement chargé d'une mission légale. L'Inspecteur d'Académie ne devait prendre aucune mesure touchant le personnel sans « consulter » ledit Comité.

Dès lors, vous devinez ce qui se passait et que ces dits Comités consultatifs étaient l'instrument par lequel ceux qui auraient dû être soumis à l'autorité légale la tenaient sous leur domination. La volonté des syndicats de l'enseignement primaire s'imposait ainsi à l'Inspecteur d'Académie qui se rangeait aux ordres de ses subordonnés et qui restait investi de cet étrange pouvoir de faire exécuter les instructions de ceux auxquels il était chargé de commander. Par cet aimable détour on mettait l'autorité de la loi au service de syndicats condamnés par la loi et qui tenaient dans leurs mains les nominations, promotions, mutations, avancements du personnel...

⁂

Théoriquement, l'Inspecteur d'Académie gardait le droit de décider. Il n'était tenu qu'à « consulter » ! Mais ce n'était là qu'une de ces fausses pudeurs par lesquelles, depuis si longtemps, on essaye de masquer sous des hypocrisies de mots ces abdications successives de l'Etat mis en servitude par ses propres agents. Il eût fait beau voir qu'un Inspecteur d'Académie s'avisât de se mettre en révolte contre ses subordonnés ! Le Ministre, alerté et menacé à Paris par le Comité Central du Syndicat et son redoutable Secrétaire-Général, n'aurait pas tardé à rappeler son représentant à une plus juste notion de son devoir d'obéissance à ceux qui sont sous ses ordres.

⁂

Tel est pourtant le Manoir à l'envers dans lequel notre pauvre République a vécu si longtemps ! Telle est l'entreprise, sournoise d'abord et de plus en plus brutale, de démolition de l'Etat et de désagrégation sociale dont nous avons été les témoins impuissants pendant cette longue période où les plus destructeurs se prétendaient les meilleurs citoyens. Et pendant qu'on dispersait et qu'on divisait en France, auprès de nous grandissaient des puissances hostiles où s'étaient institués des régimes qui rassemblaient, concentraient et multipliaient les forces de leurs pays.

Par l'esprit qu'elle affirme, la mesure dont nous venons de parler est très significative et très importante. Il y a seulement deux ans, elle eût soulevé des tempêtes au Parlement et des grèves administratives dans le pays !... Pensez donc ! Rendre l'autorité au gouvernement, libérer l'Etat des tyrannies que font peser sur lui les coalitions d'intérêts privés ! La seule pensée d'une telle entreprise eût fait reculer de peur le ministre le plus audacieux.

Et c'est par là, pourtant, que toute restauration nationale doit commencer !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Un étrange convoi.

Un de ces derniers soirs, un camion belge stoppa sur le boulevard Gambetta. Cet étrange convoi comprenait, outre quelques Belges, deux Espagnols venant l'on ne sait trop d'où et allant on ne sait trop où, ainsi qu'un jeune garçon recueilli en cours de route. Le laissez-passer de la Kommandantur de Bruxelles collé au pare-brise attira l'attention de nombreux curieux parmi lesquels plusieurs Belges avides d'avoir des nouvelles de leur pays.

⁂

Les voyageurs leur apprirent qu'à Bruxelles tout fonctionnait à peu près normalement (cafés, cinémas, etc...). Les taxis roulent ainsi que les voitures de maître. Bref, il n'y aurait pas pénurie d'essence.

Et, pour clore cet exposé, ils distribuèrent quelques tracts communistes, puis s'en allèrent, affirmèrent-ils, vers Montpellier et Agde.

On ne peut s'empêcher de se demander quelle étrange besogne avait été confiée à ces individus et l'on souhaite que la police, alertée par un haut fonctionnaire du Ministère de la Santé Publique, les retrouve et leur demande quelques explications.

Faute d'essence...

Mais si le carburant paraît ne pas manquer en Belgique, — le voyage de ces individus en témoigne —, il en est autrement chez nous.

Comme nous l'avons dit, d'aucuns ont acheté des vélos pour remplacer leurs voitures qui ne pourraient guère quitter le garage. L'exemple vient de haut puisque l'un de ces soirs l'on put voir notre préfet, une bicyclette à la main, arrêté sur le parvis de la mairie et conversant avec M. de Monzie.

Ainsi le vélo est en passe de devenir notre véhicule national. En attendant, il est le véhicule préfectoral, ce qui n'est déjà pas si mal.

INFORMATIONS

Nantes, St-Nazaire bombardées !

Un communiqué du ministère de l'air britannique publié en dernière heure a annoncé que la R.A.F. a bombardé des objectifs militaires à Cherbourg, Saint-Nazaire et Nantes.

Au sujet de ce raid, la B.B.C. a ajouté qu'un appareil britannique n'est pas rentré à sa base.

Hommage du Canada à la France

Les journaux canadiens français consacrent des commentaires favorables à l'activité du gouvernement français. Ils estiment que la France revient à sa vraie tradition nationale : « Dieu protège la France », « La France vivra », portent en titres les principaux journaux.

Bombardement de Gibraltar

A 1 h. 30, samedi matin, le rocher de Gibraltar a été soumis à un violent bombardement par des avions présumés italiens.

En dépit du tir de la D.C.A., les avions ont continué leur mission attaquant surtout en piqué, durant douze minutes ; ils ont laissé tomber de nombreuses bombes de gros calibre, puis ont disparu en direction du Sud.

On apprend qu'au cours du bombardement quelques bombes sont tombées sur l'arsenal, d'autres sur le rocher, et d'autres à proximité des casernes.

5 bateaux britanniques coulés

Un sous-marin commandé par le lieutenant de vaisseau Rollmann a coulé, en très peu de temps, cinq grands bateaux armés, totalisant 48.000 tonnes, qui naviguaient en convoi fortement protégé. Parmi les bateaux coulés se trouve un croiseur auxiliaire de 18.000. Le convoi a été dispersé. Le sous-marin a torpillé en outre un cargo britannique armé de 6.000 tonnes.

Attentat contre M. Eden

Alors que M. Eden, ministre de la guerre britannique, effectuait, en Irlande, un voyage d'inspection des installations militaires, on lui conseilla, à Belfast, de ne pas poursuivre son voyage, comme prévu, par le train, mais en automobile.

Un contrôle de la voie ferrée a fourni la preuve qu'un attentat était préparé près de la station Pottendoron contre le train que devait prendre le ministre de la guerre.

A la suite de cette découverte, de nombreuses perquisitions ont été opérées à Dublin.

Embargo sur le pétrole aux Etats-Unis

Par décret du 29 juillet le président Roosevelt soumettra à une autorisation spéciale toute exportation de pétrole, produits pétrolifères et déchets de métaux.

Cette mesure d'embargo sera appliquée vraisemblablement de manière à arrêter presque complètement les exportations de pétrole effectuées en transit vers l'Allemagne et l'Italie, mais c'est surtout le Japon qu'elle menace, puisque celui-ci recevait des Etats-Unis 65 0/0 de ses importations en pétrole et 85 0/0 de ses importations en déchets de fer et d'acier.

L'Angleterre contre la Roumanie

La B.B.C. annonce, de source autorisée, que la présentation d'une protestation formelle du gouvernement anglais contre l'action du gouvernement roumain est envisagée.

Le gouvernement roumain a pris un certain nombre de mesures visant directement à nuire aux intérêts britanniques en Roumanie.

En guise de représailles, le gouvernement britannique a donc arrêté trois navires roumains dans la zone de la Méditerranée.

Londres contre l'Espagne et le Portugal

On apprend que le gouvernement britannique déclare vouloir étendre le navicert sur des ports jusqu'ici libres.

C'est ainsi que l'Angleterre prépare le blocus sur l'Espagne et le Portugal.

Le « Journal de Genève » écrit que cette mesure a provoqué une grande émotion dans les pays neutres et est avant tout considérée comme une attitude inamicale envers les deux pays intéressés.

L'ambassadeur d'Espagne a protesté à Londres.

La presse italienne proteste énergiquement contre la tentative de l'Angleterre de s'immiscer dans la politique de l'Espagne.

Les possessions européennes en Amérique

La « Columbia Broadcasting System » apprend de La Havane que les 21 républiques américaines ont approuvé la proposition de M. Cordell Hull.

Cette déclaration disait que les 21 Républiques américaines considèreront toute tentative de changement, en ce qui concerne les possessions européennes dans l'hémisphère, comme une menace directe aux intérêts américains.

Elles ne supporteront par conséquent, aucun changement dans la situation existante.

La question des Balkans

Commentant les conversations qui ont eu lieu entre les représentants roumains et les dirigeants italiens, la radio de Rome déclare :

« Ces conversations prouvent incontestablement la fin de la politique néfaste de l'Angleterre dans les Balkans. La parfaite identité de vues entre les gouvernements de Rome et de Berlin donne aux Balkans une complète sécurité. Les deux puissances de l'axe vont étudier les problèmes en suspens dans cette région de l'Europe et ne manqueront pas d'en trouver la solution. Elles disposent de la volonté et de la force nécessaire en vue de la rénovation de l'Europe. »

L'attaque allemande contre l'Angleterre

Au cours d'une émission en langue anglaise, le speaker de la radio allemande a posé cette question :

— Quand l'Allemagne portera-t-elle le coup final à l'Angleterre ?

— C'est, a-t-il répondu, une question de jours, peut-être même une question d'heures et ce sera la fin de la guerre. La Grande-Bretagne a voulu cette guerre. Elle a voulu la gloire d'une victoire pour trouver du travail et du pain pour ses peuples. Elle a la guerre, mais sans gloire, et la solution du grand problème du travail et du pain est plus éloignée que jamais. L'Allemagne a ses avions, la Grande-Bretagne a ses dirigeants.

Le billet aller et retour supprimé

Dans un avis, publié au « Journal Officiel », la S.N.C.F. informe le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la suspension, jusqu'à nouvel avis, de l'application des dispositions qui prévoient la délivrance de billets aller et retour avec réduction.

La S.N.C.F. propose également de suspendre la délivrance des cartes désignées ci-après, donnant droit à la délivrance de billets demi-tarif ;

Cartes de zones, valables un mois.

Cartes valables trois mois sur des parcours déterminés (cartes de saison).

En outre, le prix des autres cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif serait augmenté de 50 % environ. La date de mise en vigueur de cette mesure est fixée au 1er août 1940.

Des Français arrêtés en Roumanie

Les autorités roumaines ont mis en état d'arrestation M. Coulon, directeur de la « Société Franco-Roumaine », ainsi qu'un certain nombre de dirigeants de la Société « Concordia », également Français.

Bonne réponse à M. Churchill

M. Winston Churchill vient de bloquer, dans toutes les banques et organisations financières du Royaume-Uni, les avoirs et crédits inscrits au compte de personnes physiques ou morales françaises.

A cette mesure brutale et injustifiée, le gouvernement français a répondu ainsi qu'il convenait. Une circulaire impérative enjoint à tous les organismes boursiers et bancaires de France et de l'empire français, établissements de crédit, agents de change, de bloquer tous les avoirs et crédits appartenant à des sujets britanniques.

Quelle serait la part de l'Italie dans l'attaque contre l'Angleterre

Le journal « Krasnaja Zviesda », organe des milieux militaires de Moscou, consacre son éditorial à l'attaque prévue contre l'Angleterre.

Le journal voit dans les attaques aériennes renforcées contre l'Angleterre le début d'une grande offensive. Il souligne que la collaboration militaire entre le Reich et l'Italie s'est renforcée considérablement depuis le début de la guerre. Tandis que l'Allemagne envisage un blocus de l'Angleterre par les airs, l'Italie coupera en Méditerrannée l'Angleterre de ses ressources d'outre-mer.

EN PEU DE MOTS...

— La Bourse des valeurs sera ouverte à dater du mardi 30 juillet 1940 — et à l'exception du samedi, jusqu'à nouvel ordre — de 12 h. 30 à 14 heures, pour la cotation sur le marché officiel, au comptant seulement, des fonds d'Etat français et des valeurs françaises dont la liste sera affichée en Bourse.

— A l'occasion de l'anniversaire du maréchal Lyautey, le général Noguès s'est rendu au tombeau du maréchal, à Rabat.

— Les nommés Wolf Artman, Polonais, et Haïm Rozman, Roumain, ont été arrêtés à Toulouse pour trafic d'or. 50 livres sterling-or ont été saisies.

— A partir du dimanche 4 août commencera la série des « Trophées de Longchamp », réservées aux coureurs cyclistes français, amateurs et indépendants de toutes catégories.

— Un important glissement de terrain s'est produit dans le nord du Chili. On a à déplorer plus de 140 victimes.

— Une information de Berne annonce que le Mexique va établir le service militaire obligatoire et un conseil de la défense nationale.

UNE LOI A ABROGER

Enumérant les grands travaux qui pourraient, qui devraient être entrepris en France afin de donner tout de suite de la besogne aux milliers d'hommes que l'armée va rejeter sur le pavé, notre confrère Paul Barlatier dit ceci : « On me dira : « N'en jetez plus. » On me dira aussi : « Avec quoi fianancerez-vous tout ca ? » Je réponds : Avec quoi auriez-vous financé la continuation de la guerre ? »

Voilà une sage parole, un de ces arguments qui éclatent comme une pièce de feu d'artifice et illuminent. Il a, cet argument, la solidité et la clarté de ce qui est simple et originel. On a envie de dire : « Mais c'est vrai, au fait, il aurait bien fallu des milliards pour continuer la guerre. Alors, ces milliards, dépensons-les pour les œuvres de paix, des œuvres de vie et durables et qui feront du bien aux hommes au lieu de leur faire du mal. »

Voltaire nous répondrait avec son sourire qu'on trouve toujours assez d'argent pour tuer les hommes, jamais assez pour les faire vivre. Et sans doute est-ce vrai. Mais avec de la volonté on pourrait faire que ce ne fût plus vrai, avec de la volonté et de la « continuité ».

Ce qui nous a manqué le plus dans le régime qui vient de finir c'est cette continuité dans le vouloir. Vouloir huit jours, ou quinze, ou un mois, ou même trois mois, n'est pas vouloir. Le ministre nouveau qui arrive, ouvre les fenêtres en disant : « Moi, je vais faire tout le contraire de mon précédesseur », non pas parce que c'était mauvais, mais parce que c'était fait par un adversaire politique, ce système, vous direz ce que vous voudrez, n'était pas bon.

On dit que le maréchal Pétain consulte chaque jour plusieurs personnages sans se soucier de leurs opinions, uniquement pour recueillir des idées qui peuvent être utiles. C'est le vieux procédé des hommes d'Etat, Lyautey, lui-même, l'employait. Car il est certain qu'un homme intelligent, même s'il ne pense pas tout à fait comme vous, à condition qu'il veuille comme vous le bien public, peut vous donner une ou plusieurs bonnes indications.

Un mal dont nous devons nous guérir si nous voulons « refaire la France », c'est du mal d'indécision et ce que j'appellerais « l'impossibilité ». Nous avons pris l'habitude de répondre à toutes les initiatives : « Oui, ce serait très bien, malheureusement c'est impossible. » Et quand on demandait pourquoi, on répondait : D'abord, parce que ça ne s'est jamais fait. Et puis, ce serait beaucoup trop compliqué. »

C'était la loi du moindre effort.

Cette loi doit être abrogée.

PAN.

Chronique du Lot

LES DISTRIBUTEURS D'ESSENCE

Comme suite aux instructions publiées et concernant la distribution de l'essence dans le département du Lot, la liste des pompes autorisées à fonctionner est la suivante :

Cahors-Ville

(3 Distributeurs ouverts chaque jour par roulement)

30 juillet : MM. Alibert, Artigalas, Conçalvès.

31 juillet : MM. Jarrige, Delcros, Standard Oil.

1er août : MM. Bordes, Millereux, Guyonneaud Fils.

2 août : MM. Gagnayre, Guyonneaud Père, Gratadour.

Les pompistes désignés ci-dessus fonctionneront par la suite dans l'ordre ainsi fixé.

Arrondissement de Cahors

Cahors-Nord. — MM. Vinel à Larroque-des-Arcs ; Penchenat à Espère.

Cahors-Sud. — M. Hiere à Bégoux.

Castelnau. — M. Cossaune à Castelnau.

Catus. — MM. Delpon à Catus ; Fajoles à Labastide-du-Vert ; Pouzalgues à Pélacoy.

Cazals. — MM. Lapouge à Cazals ; Gratadou à Frayssinet-le-Gélat.

Lalbenque. — MM. Mispoulié à Bach ; Vinches à Lalbenque.

Lauzès. — MM. Floyrac à Lauzès ; Vve Lattes à Cabrerets.

Limogne. — MM. Bach à Limogne ; Larroque à St-Martin-Labouval.

Luzech. — MM. Bergon à Sauzet ; Ros à Luzech.

Montcuq. — MM. Carla et Mournes à Montcuq.

Puy-l'Evêque. — MM. Henry à Puy-l'Evêque ; Cax à Duravel ; Cussac à Prayssac.

St-Géry. — MM. Salgues à Tour-de-Faure; Espéret à Vers.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — MM. Leymarie à Bretenoux; Felzine à Teyssieu ; Dumas à Bjars.

Cajarc. — MM. Roques à Cajarc ; Rey à Marcilhac.

Figeac-Est. — M. Montergous à Bagnac.

Figeac-Ville (3 Distributeurs par roulement). — MM. Bardet Frères, Larroque, Vinel, Murat, Fourcade, Baduel, Chartrou.

Lacapelle-Marival. — MM. Lafon à Lacapelle ; Despeyroux à Cardaillac ; Lavaur à Aynac.

Latronquière. — MM. Lagarigue à Latronquière ; Prunet à Sousceyrac.

Livernon. — MM. Ayroles à Assier ; Gibrat à Livernon.

Saint-Céré. — MM. Lapleau et Rainault à St-Céré ; Vieillescazes à Autoire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon-Ville (2 Distributeurs par roulement) : MM. Fontanel, Savy ; Monginoux, Lantuéjoul.

Gourdon-Canton. — M. Donnet à St-Projet.

Gramat. — MM. Delmas à Gramat ; Paret à Alvignac ; Prignac à Rocamadour.

Labastide-Murat. — MM. Valat à Labastide-Murat ; Escapoulade à Montfaucon.

Martel. — MM. Larribe à Martel ; Lagorse à Cressensac.

Payrac. — MM. Albareil et Malbeth à Payrac.

St-Germain. — MM. Blaty à St-Germain ; Goubleau à Frayssinet.

Salviac. — MM. Mainiol et Colombié à Salviac.

Souillac. — MM. Pidebois et Jamain à Souillac ; Estivier à Le Pigeon, comm. de St-Sozy.

Vayrac. — MM. Auzel aux Quatre-Routes; Lafon à Vayrac.

En outre, les distributeurs non autorisés pourront continuer à vendre, contre remise des bons de consommation réguliers, le carburant qu'ils détiennent, jusqu'à épuisement de leurs stocks.

LES TAXES SERONT-ELLES RESPECTEES ?

Taxer les denrées, c'est bien, faire respecter la taxe, ce serait beaucoup mieux.

Un exemple : les poules ont été taxées à 14 fr. et les poulets à 20 fr. le kg. Ces jours derniers, un client marchandait une poule et le marchand ne voulut rien en rabattre au-dessous de 10 fr. la livre au lieu des 7 fr. conformes à la taxe. Le client eut beau arguer de son droit, le marchand lui fit comprendre qu'il achetait beaucoup plus cher à la propriété où la volaille était accaparée par des personnes obligées pour le moment de vivre sur le territoire. Nous ne préciserons pas davantage car nous serions censurés comme nous l'avons été a propos de la vente des oies d'élevage qui sont mangées toutes petites.

Qui fera donc respecter la taxe dans nos campagnes ? Il serait bon que dans les foires, l'autorité y veillât, et que tout vendeur de volaille dut afficher très ostensiblement les prix à la porte de sa boutique.

Mais dans nos campagnes, c'est le système D qui se perpétue car loin des autorités, on se croit à l'abri des lois et des arrêtés.

DIRECTION DU RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL

Carte d'alimentation. — Les réfugiés n'ayant pas de carte d'alimentation et ceux ayant une carte d'alimentation qui n'a pu être munie de la feuille de coupons du 2e semestre sont invités à se présenter à la Mairie de leur résidence actuelle, pour y remplir une fiche de demande « spéciale ».

Les militaires démobilisés n'ayant pu recevoir une carte d'alimentation avec sa feuille de coupons du 2e semestre sont également invités à accomplir la même formalité.

A ces consommateurs il sera remis — dans quelques jours — une feuille provisoire de coupons valable pour le mois d'août. Ces feuilles provisoires sont imprimées sur papier blanc. Les détaillants devront en accepter les coupons dans les mêmes conditions que les coupons des feuilles du 2e semestre et les tickets rouges de sucre.

Paiement des délégations de soldes

Les bénéficiaires des délégations de soldes, qui étaient payés antérieurement par le centre d'administration territoriale d'Orléans, doivent adresser leur demande au centre d'administration de Cahors ; ceux qui étaient payés par le centre de Châlons-sur-Marne, doivent adresser leur demande au centre de Fons (Lot).

Les dégâts dans les transports ne seront plus garantis

Une loi, parue au *Journal Officiel*, modifie les conditions de la responsabilité des chemins de fer en cas de perte ou d'avarie. Elle précise que des arrêtés du ministre des Communications détermineront les zones successives du réseau français à l'intérieur duquel depuis le 10 mai 1940 les transports de bagages enregistrés et de marchandises (y compris les colis postaux) sont exécutés sans responsabilité d'aucune sorte pour les administrations de chemins de fer.

CAHORS

LA MAGNIFIQUE TACHE DES « SŒURS NOIRES »

Depuis le 22 mai, elles ont, avec une abnégation admirable et un dévouement inlassable, servi plus de 200.000 repas aux réfugiés.

Demandez à un Cadurcien où se trouvent « les Sœurs de la Miséricorde », il est plus que probable qu'il esquissera un geste d'ignorance. Par contre, parlez-lui des « Dames Noires », ou des « Sœurs Noires », il aura tôt fait de vous renseigner.

C'est en effet sous ce nom que l'on connaît surtout celles qui ont consacré leur vie à soulager l'infortune d'autrui. Jusqu'à la guerre, elles accomplissaient humblement leur tâche, recueillant les orphelines, allant garder les malades, les soignant dans leur dispensaire, enseignant les enfants avec un inlassable dévouement.

En septembre, on leur confia l'ingrate besogne d'héberger des Allemandes qui devaient être internées. Puis, le 21 mai, date qu'elles n'oublieront pas de sitôt, un envoyé de la préfecture vint sonner à la porte de la congrégation. A la Supérieure, qui le reçut, il demanda, au nom des autorités préfectorales et municipales, si les réfugiés dont l'arrivée était annoncée pourraient être accueillis par elles.

— Il s'agit, assura-t-il, de donner à manger à 150 ou 200 réfugiés..., trois cents au plus !...

La Supérieure acquiesça naturellement, mais en faisant valoir que l'exiguïté des locaux, le manque de matériel et de personnel empêchaient de faire davantage.

Le premier jour, il en vint 550. Le second, près de deux mille, et, avec une ingéniosité extraordinaire, les « Sœurs Noires » surent faire face à la situation qui se présentait. Le chiffre augmenta encore, dépassa pendant une semaine 4.000 repas quotidiens pour atteindre certain jour le chiffre formidable de 5.800.

⁂

Ce ne fut pas, — on s'en doute, — chose facile que de les préparer et les servir dans les locaux qui, la veille, ouvroir, salles de classe ou de réunions, devinrent des réfectoires. Des bancs et des tables de bois blanc remplacèrent les pupitres des jeunes écoliers et les prie-Dieu. Les scouts, aussi bien catholiques que protestants ou laïques, ainsi que les guides apportèrent avec leur juvénile enthousiasme un utile concours. Et si la Préfecture accordait les crédits nécessaires au ravitaillement des milliers de malheureux exilés, il fallait encore se procurer la viande, les légumes, le pain, ce qui n'était pas chose facile. Les scouts parvinrent, certes, à recueillir des légumes et des fruits que leur donnèrent généreusement des maraîchers, des boîtes de conserves offertes par les épiciers, mais cela ne représentait pas le dixième des fournitures nécessaires et devait plutôt servir à préparer les repas que devaient emporter ceux pour qui Cahors n'allait être qu'une étape dans leur douloureux exode.

— Beaucoup, m'a affirmé la Supérieure, ont rendu de très réels services et continuent d'ailleurs à nous aider.

Mais, pour le ravitaillement, il n'y eut, malgré les difficultés sans cesse croissantes, aucune défaillance.

Des boulangers des environs s'en viennent avec leur camionnette apporter les quelque 500 kilos nécessaires chaque jour, ceux de Cahors ayant déjà suffisamment à faire avec la population quadruplée, sinon quintuplée, et avec l'Intendance.

Les « Docks » n'ont jamais laissé les « Sœurs Noires » manquer de quoi que ce soit, qu'il s'agisse d'épicerie, de légumes ou de vin. Le problème le plus difficile fut sans doute celui du ravitaillement en viande. Avec une célérité digne d'éloges et peu connue à l'Administration, la Municipalité a obtenu qu'un boucher de Figeac apporte trois fois par semaine les quelque vingt moutons ou veaux nécessaires, alors que la viande à Cahors se raréfiait.

Et si, non sans peine, les « Sœurs Noires » sont parvenues à s'approvisionner, elles ont su utiliser toutes les bonnes volontés qui s'offraient parmi les réfugiés qui prenaient leur repas chez elles ou même qu'elles hébergeaient. Car je dois dire que certains réfectoires sont le soir débarrassés de leurs tables et chaises, l'on sort les paillasses entassées dans un coin et actuellement encore une cinquantaine de réfugiés, — sans parler bien entendu de leurs orphelines, — y couchent.

Parmi eux s'est trouvé un boucher qui manie avec maëstria le couteau à découper. Un cheminot s'est découvert une vocation de « cuistot et s'est fait l'indispensable collaborateur de la Sœur cuisinière. D'autres scient le bois nécessaire à l'entretien des fourneaux. J'en ai vu mettre le couvert à l'heure où certains finissaient à peine la vaisselle.

Enfin, quelques dames vont régulièrement servir les réfugiés matin et soir bien qu'ayant parfois, en outre, des permanences à assurer à la cantine ou à l'infirmerie de la gare.

La Supérieure m'a dit encore :

— Je n'ai eu vraiment qu'à me louer de la bonne volonté de tous, qu'il s'agisse des services de la Préfecture, de la Municipalité, des scouts, des guides, ou de mes réfugiés.

Et en moi-même j'ai pensé que c'est plutôt ces derniers qui devaient se louer de l'infini dévouement des « Sœurs Noires », car, elles, elles font plus que leur devoir.

⁂

Le Gouvernement belge leur a accordé une subvention qui n'est certes pas négligeable ; le bénéfice d'une soirée au Palais des Fêtes a été versé à la Mairie s'ajoutant aux multiples souscriptions souvent modestes, mais non moins émouvantes pour cela, que le Comité d'Accueil a recueilli à leur intention, probablement sur l'initiative de M. de Monzie qui leur a récemment rendu visite. Mais, à côté de ces marques, — indispensables, certes, — d'encouragement, il en est d'autres aussi réelles. Ce sont les témoignages innombrables de profonde reconnaissance des réfugiés qui ont quitté Cahors. L'on ne s'étonne guère, lorsqu'on a rendu visite aux « Sœurs Noires », d'avoir lu, dans un grand hebdomadaire, un article affirmant que les réfugiés ont été particulièrement bien reçus à Cahors.

Et, en ces semaines douloureuses, nos « Sœurs Noires » ont su gagner l'indéfectible affection de tous, Cadurciens de toujours qui les ont vues à l'œuvre et Cadurciens du temps de guerre, dont elles se sont efforcées d'atténuer les misères. Qu'il nous soit permis de leur dire « merci » au nom de ceux-ci comme au nom de ceux-là.

Et lorsque ce labeur écrasant diminuera, puis disparaîtra, lorsqu'elles reprendront leur première tâche d'éducatrices, espérons que l'on songera à nos petites « Sœurs Noires » et à leurs orphelines, et qu'à leur tour elles seront aidées.

AVERNE.

Mort pour la France

Parmi la liste funèbre des morts pour la Patrie, nous relevons avec regret le nom de Marcel Tillier, du 22e C.O.M.A., tué par bombardement aérien, le 18 juin, à Sury-le-Comtal (Loire). M. Marcel Tillier était le gendre de M. Guérin, médaillé militaire et croix de guerre, Chef de Service à la Compagnie d'Assurances « La Préservatrice ». Nous adressons à sa jeune veuve si cruellement éprouvée et aux familles Tillier et Guérin l'expression de toute notre sympathie.

A qui ces autos ?

On signale que dans la région de Souillac, notamment, des automobiles sont remisées en divers endroits.

Elles auraient été conduites par des militaires qui, depuis, ont disparu.

Une enquête est ouverte, car il semble que ces autos seraient de provenance suspecte.

Chute de vélo-moteur

Mercredi, M. Cassagnes, pilotant un vélo-moteur, se rendait de Cahors à Figeac, lorsque près de Tour-de-Faure, le vélo dérapa. M. Cassagnes fut précipité sur la route, et dans la chute, a été blessé à la tête.

Il a reçu les soins nécessités par son état, qui sera sans gravité.

Relaxés

A la suite d'une perquisition dans le Haut-Quercy, un Polonais et un Allemand ont été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de trafic d'or.

Mais les éléments de l'inculpation n'ayant pas paru suffisants, les deux inculpés ont été remis en liberté.

EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche, à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Une délicieuse comédie aux dialogues étincelants

LA FIN DE MADAME CHEYNEY

avec Joan Crawford, William Powell et Robert Montgomery.

En complément un dessin animé en couleurs et un documentaire.

PALAIS DES FETES

Mercredi 31 juillet, jeudi 1er, samedi 3, dimanche 4 août, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Kate de Nagy, Jules Berry, Georges Rigaud, Alerme dans un film très gai

ACCORD FINAL

En complément : **Criminels de l'air.**

STUPIDE ET COUPABLE GACHIS !

Depuis plusieurs semaines, en raison du grand nombre de réfugiés qui habitent notre ville, chacun a pu se rendre compte des difficultés quotidiennes qu'éprouvent les ménagères pour faire leurs achats des diverses provisions.

Sur le marché, c'est la cohue, et les magasins sont assiégés des heures durant par une foule d'acheteurs.

C'est normal, oui, mais les provisions, — légumes et fruits — sont vite râflées, épuisées, et tout le monde n'a pas son compte.

Que de réflexions amères de la part de ceux qui doivent rentrer les sacs vides ! Et, cependant, quand les stocks sont épuisés, il faut bien se résigner, et attendre au lendemain !...

Ces jours-ci, certains faisaient entendre des protestations, quand, passant sur le quai Champollion, près du Christ, ils apercevaient des sacs entiers de pois, et sur la berge du Lot, en amont du moulin, un amas de fruits divers.

Il est certain que si ces légumes et fruits ont été jetés, c'est en raison de leur état de décomposition.

Soit ! Mais pourquoi les jeter ainsi ? Pourquoi ne pas les avoir vendus à meilleur compte, ou bien distribués aux centres d'alimentation. Peu ou prou, on en aurait tiré profit. Et comment ne pas déplorer pareil gâchis ?

L. B.

INFANTICIDE

Dimanche, vers 20 heures, la police était prévenue qu'un cadavre de nouveau-né venait d'être trouvé dans un immeuble de la rue Victor-Hugo, dans une valise, placée dans une chambre occupée par la nommée D... C..., 20 ans, employée auxiliaire des P.T.T. à Cahors, qui avait été hospitalisée à midi.

M. Reilhac, commissaire de police, se rendait sur les lieux et trouvait en effet, dans une valise, le cadavre d'un nouveau-né enveloppé de linge.

L'examen immédiat du docteur Mendailles concluait à un enfant du sexe féminin paraissant venu à terme.

Dans la journée de lundi, M. le Procureur de la République, ouvrait une information pour infanticide et une autopsie ordonnée eut lieu en présence de MM. Gouyon, procureur de la République, Marbot, juge d'instruction, Pécharmant, commis-greffier, et Reilhac, commissaire de police.

L'autopsie concluait que l'enfant était né viable et à terme.

Une perquisition a été opérée par ces mêmes magistrats dans la chambre de la jeune fille. Mais rien d'intéressant ne fut découvert.

L'enquête a établi que Mlle D... a fait tous ses efforts pour dissimuler son état de grossesse. En raison de son état de santé, son interrogatoire a été ajourné.

CROIX-ROUGE DE CAHORS

Les ouvrières qui possèdent encore de la laine délivrée par le Centre de Tricotage de Cahors sont priées de rapporter les chaussettes ou la laine avant le samedi 10 août — dernier délai — rue Gustave-Larroumet.

Avis aux hôteliers

Le Commissaire de police rappelle que le décret du 1er avril 1940 prescrit que le menu du jour doit être affiché à partir de 10 heures pour le déjeuner et de 17 heures pour le dîner.

Des contrôles fréquents auront lieu et toutes les infractions seront relevées.

Consultation de nourrissons de Cahors

M. le Docteur Ségala, actuellement démobilisé, reprendra, à partir du 1er août, la direction de la Consultation de Nourrissons de Cahors. Comme par le passé, les séances auront lieu les premier et troisième mercredis de chaque mois, à 17 heures.

Renouvellement de sépultures

Le Maire de Cahors rappelle à ses administrés que les sections N° 8 et 9 dans lesquelles des inhumations ont été faites du 17 juillet 1934 au 10 juin 1935 vont être affectées à de nouvelles sépultures. Il invite en conséquence les familles intéressées à enlever, avant le 10 août 1940, les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues qu'après ce délai, les corps seront enlevés et qu'elles ne seront plus admises à élever des difficultés ou réclamations quelconques.

Etude de Me René CHABAL
Huissier
2, Allées Fénelon
CAHORS

Me Chabal, étant démobilisé annonce la réouverture de son Etude pour le samedi 3 août 1940.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Vincentine Faivre, décédée à l'âge de 76 ans.

A ses obsèques civiles, qui ont été célébrées dimanche à 16 heures 45, assistait une foule nombreuse qui témoigna à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. Pierre Faivre, ancien mécanicien à la Cie du P.-O., à Mme Albert Faivre, à M. et Mme Alphonse Faivre, à M. et Mme Ithier, à tous les parents, nos sincères condoléances.

AVIS AUX DÉMOBILISÉS

Tant qu'il ne sera pas possible de distribuer aux démobilisés des costumes civils dont la confection est en cours, ils doivent être renvoyés chez eux porteurs d'une collection d'effets militaires.

Dans l'intérêt du maintien de l'ordre et de la discipline, il importe de ne pouvoir confondre ces démobilisés avec les militaires maintenus sous les drapeaux.

Ils sont donc invités à revêtir, en toutes circonstances, des effets civils.

Ceux d'entre eux qui n'en possèdent pas et se trouvent dans la nécessité absolue de continuer à porter leur tenue de libération devront se conformer strictement aux deux prescriptions suivantes :

1° porter au bras gauche un brassard d'étoffe blanche de 0 m. 10 de hauteur, cousu solidement sur tout le pourtour de la manche ;

2° être en mesure de présenter à toute demande de l'autorité civile ou militaire leur fiche de démobilisation.

Faute de se conformer à cette réglementation, ils risquent d'être pris pour des militaires en état d'absence illégale et traités comme tels. La tenue militaire pourra leur être retirée après un préavis de la Gendarmerie.

Il est rappelé que les tenues de démobilisation ne peuvent être ni cédées ni vendues. Ceux qui ne désirent pas les conserver ont la faculté de les restituer à un Centre de démobilisation, ou de les déposer à la Gendarmerie de leur lieu de résidence.

La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, Société Anonyme au capital de 175.000.000 de francs, Siège social, 16, Boulevard des Italiens à Paris, qui possède déjà en France et dans l'Empire français, huit cents Succursales ou Agences, est heureuse de porter à la connaissance du public qu'elle crée une Agence à Cahors, 24, Boulevard Gambetta, qui sera ouverte prochainement.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Frédéric Guy, demeurant au hameau de Sals, décédé à l'âge de 62 ans. M. Frédéric Guy était un ancien combattant. Bien connu et estimé dans notre commune, il ne comptait que des sympathies.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

St-Géry

Noyé. — Le jeune Cigal Louis, fils de Mme Vve Cigal, garde-barrière au passage à niveau de l'Ile, commune de Tour-de-Faure, était tombé accidentellement dans le Lot, le dimanche 21 juillet.

Son corps a été retrouvé hier en face le village des Masséries, près St-Géry.

Vire

Croix de guerre. — Notre sympathique compatriote Paul Jarguel, du 117e R.A.L., a été décoré de la Croix de Guerre. Tous nos compliments.

Citation. — Notre excellent compatriote Robert Carla, gendre Maratuech, a été cité à l'ordre du jour avec attribution de la Croix de Guerre.

Toutes nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

St-Céré

Concours d'entrée aux Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices de Cahors. — Un seul centre est prévu : Ecole Normale de Cahors. Les candidats et candidates devront se présenter devant cet établissements le 5 août, à 7 h. 30.

Brevet Elémentaire et Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur (Section générale). — L'examen commencera le 5 août 1940. L'appel des candidats se fera à 7 h. 30. Il y aura 4 centres d'examens : Cahors (Lycée de garçons). Figeac (Collège de J.F.). Gourdon (E.P.S. de J.F.). St-Céré (E.P.S. de J.F.).

Les candidats et candidates doivent faire connaître d'urgence à l'inspection académique le centre choisi.

Même sans convocation, ils voudront bien se rendre au centre choisi. Les résultats de l'admissibilité seront affichés dans les quatre centres d'écrits.

Les épreuves orales auront lieu pour tous à Cahors à une date qui sera fixée ultérieurement.

Garderie d'enfants. — Une garderie sera, si le nombre des inscriptions est suffisant, organisée à partir du 1er août, à l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles.

Toutes les fillettes âgées de 6 à 12 ans y seront admises. Prière de se faire inscrire à l'E.P.S. de Jeunes Filles.

Foire. — Notre foire n'a pas été très importante.

Voici quelques cours pratiqués :

Veaux de lait, de 10 à 11 fr. le kilo, poids vif ; vaches, de 4.500 à 5.000 fr. pièce ; bourrettes, 2.600 à 3.000 fr. Pas d'arrivages sur les porcs.

Moutons, 250 fr. ; brebis, 300 fr. ; agneaux, 7 fr. le kilo.

Poules, 8 fr. ; poulets, 10 fr. ; lapins, 6 fr., le tout la livre.

Œufs, de 9 à 10 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 7 fr. la douzaine.

Avoine, 50 fr. ; seigle, 110 fr. ; sarrazin, 110 fr., ces trois dernières denrées au sac de 80 litres.

COURS PIGIER

La Direction informe les élèves que des COURS D'ENTRAINEMENT

commenceront le *vendredi 2 août 1940* à 8 heures 30

Ces cours ont pour but dans l'attente de l'ouverture régulière de l'Etablissement de permettre aux élèves de maintenir leurs connaissances professionnelles. Ils auront lieu tous les jours *de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 16 h. 30.*

Arrondissement de Gourdon

Lavercantière

Mort de notre doyenne. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Bouat, décédée à l'âge de 95 ans.

C'était la doyenne de notre commune où elle ne comptait que des sympathies.

Nous saluons respectueusement sa mémoire et nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Certificat d'études. — Le 26 juillet, à Gourdon, a eu lieu l'examen du C.E.P.

32 filles, 28 garçons, dont 12 réfugiés se sont présentés. Reçu : 29 filles, 20 garçons.

Un candidat aveugle, élève de l'Ecole Braille, a été reçu avec félicitations de la commission.

La foire. — Notre foire du 25, à cause des grands travaux de la saison et des événements actuels, a été peu importante. Peu de bœufs ont été amenés et pas de transactions sur le gros bétail et les moutons. Quelques porcelets vendus à de bons prix selon la grosseur.

Au marché à la volaille, tout vendu selon la taxe : poulets, 10 fr., poules, 8 fr., lapins 6 fr., le tout la livre ; œufs, 9 à 10 fr. la douzaine ; beaucoup de jardinage vendu à de bons prix.

Salviac

Encore un vol de bicyclette. — Le jour de la foire de Salviac, une bicyclette a été volée à un garagiste de Salviac ; quelque temps après le vol, la bicyclette a été retrouvée entre les mains d'un soldat qui a été appréhendé par les gendarmes de Salviac.

Succès de nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Jean Malbec, étudiant à Toulouse, vient de subir avec succès les épreuves de la deuxième année de la licence en droit ; il a également obtenu le 1er prix de droit civil au concours des élèves de la 2e année de la Faculté. M. Jean Malbec est le fils de notre estimé compatriote, M. Georges Malbec, receveur de l'Enregistrement à Agen, et neveu de M. le Dr Malbec.

Nous adressons au jeune lauréat nos bien sincères félicitations et tous nos compliments.

Mort de M. Edgard Peyrilles. — M. Edgard Peyrilles, avantageusement connu en notre ville, est décédé à Souillac à l'âge de 68 ans. Le défunt était un parent de M. Edgard Gay, ex-adjoint au maire de Salviac ; il avait été longtemps instituteur à Masclat ; sa santé délicate avait été ébranlée ces derniers temps par la mort de son gendre M. Marthon.

A sa sœur, Mme Vve Tourriol, retraitée à Costerate, à son épouse, à Mme Vve Marthon, et à toutes les familles que cette mort met en deuil nous présentons nos sincères condoléances.

Dernière heure

Où en est l'organisation des « Compagnons de France » ?

La mise au point de l'organisation prévue des « Compagnons de France », groupant les jeunes de 15 à 20 ans, se poursuit activement sous l'impulsion de M. Ibarnegaray, ministre de la jeunesse et de la famille.

Les jeunes que la question intéresse doivent attendre un avis officiel pour pouvoir y adhérer et qui paraîtra sous peu. Mais nous pouvons d'ores et déjà indiquer que les « Compagnons de France » ne recevront que des adhésions strictement volontaires.

M. Churchill doit parler ce soir aux Communes

La radio italienne, en signalant que M. Churchill doit parler ce soir devant les Communes, ajoute que, dans la même séance, le ministre de la guerre économique fera des déclarations importantes au sujet du blocus.

Les Anglais ont de nouveau bombardé Cherbourg

Le bulletin d'information de la R.A.F. mentionne que des bombardiers britanniques ont de nouveau attaqué la base de Cherbourg lundi et ont jeté des bombes incendiaires sur les réservoirs d'essence, provoquant d'énormes incendies.

La Roumanie céderait une partie de la Transylvanie

On croit que le gouvernement roumain serait prêt à céder à la Hongrie, au lieu de la Transylvanie tout entière, une portion de territoire de cette province le long de la frontière roumaine et notamment la ville d'Arad.

Les autorités roumaines demandent que la Hongrie se contente, en plus de ce territoire, d'échanges de populations.

A la suite d'un entretien entre le roi Carol et le premier ministre qui rentrait de Berchtesgaden, la décision d'une cession territoriale à la Hongrie aurait été prise.

FACILITEZ LES ETUDES
de Sixième, en faisant suivre à vos enfants des cours de :
français, préparatoires au latin et de *premiers éléments du latin anglais. — Répétitions latin toutes autres classes*
PREPARATION AU BACC.
ALAZARD
4, *rue du Portail-Alban,* CAHORS
Ts les jours de 11 h. à 12 h. et de 13 h. à 14 heures. (32.512).

PETITES ANNONCES

RÉFUGIÉS, ne quittez pas notre province du Quercy, sans emporter les romans régionalistes de Ernest Lafon. Vous y retrouverez la couleur locale et ils vous rappelleront votre séjour dans le Lot.

Ces ouvrages : *Au pays des bombances, La route du Vin de Cahors, Les Vacanciers, Les Mois rustiques* et *Le Sans-Culotte Fricasse* sont en vente chez tous les libraires de Cahors et de la région.

Tous ces volumes peuvent être envoyés par l'auteur contre chèque de 12 fr. par exemplaire, excepté le roman « Au pays des bombances », 18 fr., franco et dédicacés.

Adresse : Ernest Lafon, Ecrivain régionaliste Albas (Lot). Chèque postal, Toulouse 272.99.

SUIS VENDEUR, dans commune du département du Lot, **immeuble et dépendances,** pouvant convenir pour petite industrie. Dispose grande licence café-restaurant. *Traite directement.* Ecrire : Francoual, 1, rue des Capucins, Cahors. (32.508).

ON DEMAMDE **bons ouvriers tôliers, soudeurs,** s'adresser : Etablissements DUBOIS et Cie, près le Cimetière, Cahors. (32.510).

Echangerais CITROEN C4, conduite intérieure, grande malle, avec essence pour long parcours contre grosse voiture de 15 à 20 chevaux, 6 cylindres. S'adresser : J. L., *Journal du Lot.* (32.514).

PERDU sur la route de Pradines *gilet de laine marron,* devant en peau suédée. Prière de le rapporter chez Mme Soupire, rue Pasteur, Cahors. (32.503).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 39

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Ne te fais pas de mal, mamie, ta fille est vivante ! C'est tout ce que tu demandais au ciel, lorsque j'étais à Barcelone, n'est-ce pas ?... Il semble que le reste ne compte guère en regard de la vie. Eh bien! maintenant que je suis auprès de toi, faut-il se lamenter, si j'y reviens meurtrie et amoindrie ?...

— Meurtrie ! Amoindrie ! Explique-toi, ma petite fille, balbutia la mère, dont les yeux s'embuaient instinctivement de larmes. Qu'est-ce qui t'es arrivé là-bas, que tu nous as caché et que ton père t'a contrainte à lui révéler ?... Souvent, quand je te vois si triste et si réfléchie, je pense qu'il y a un homme dans ta vie... un homme que tu aimes, que tu regrettes... C'est son souvenir qui t'empêche d'accueillir André ?

A chacune des suppositions maternelles, Orane secouait gravement la tête.

— Non, reprit-elle enfin, ce n'est pas tout à fait ce que tu crois, maman. C'est autre chose que tu ne peux soupçonner...

— Mais il s'agit bien d'un homme, n'est-ce pas ? insista la mère, qui voyait une fois de plus le mince visage de sa fille se couvrir de mélancolie et qui craignait de la voir de nouveau se dérober aux confidences.

— Oui, il y a un homme dans mon histoire, avoua la jeune fille tristement, mais tu penses à l'amour, mère chérie, alors qu'il n'est question que de devoir dans l'âme de ton enfant.

— Qu'est-ce que tu racontes là, mon petit ?

— La vérité !... Tiens, mamie, écoute-moi, je vais tout te dire.

Il fallait que la pauvre Orane recommençât sa terrible confession. Mais l'oreille qui allait l'entendre était autrement compatissante que celle de M. Le Cadreron. Et pendant qu'elle s'accroupissait sur la peau d'ours jetée à terre devant le divan, sa main restait enfouie dans celle de sa mère et ses yeux se levaient rassurés et tendres vers le regard indulgent qui la contemplait avec tant d'amour et de compréhension.

C'est dans ce tête-à-tête, reposant et subtil, que la jeune femme laissa parler son cœur et raconta, sans rien omettre, l'invraisemblable aventure.

Pas une seule fois, la mère n'interrompit celle qui parlait ; seule, la pression de ses doigts sur la main glacée de sa fille réconfortait celle-ci et encourageait son difficile aveu.

Quand Orane se tut, les lèvres blêmes de Mme Le Cadreron ne purent articuler que ces mots compatissants:

— Ma petite fille !... ma pauvre petite fille !

Mieux que son mari, elle avait compris toute la misère du calvaire vécu et l'affreux dilemme imposé à un jeune être de vingt ans, qui ne peut pas même envisager de sang-froid l'idée de la mort et à qui on offre la sécurité et la vie sauve.

Sans en discuter, son instinctive pudeur féminine partageait l'épouvante ressentie par l'enfant fragile, devant les abominables menaces qu'avait fait peser sur elle la soldatesque en délire qui la retenait prisonnière. Comment, après un tel récit, le cœur de la mère aurait-il pu se réserver et ne pas absoudre sans réticences.

Orane ne doutait pas, d'ailleurs, de cette tendresse qui se penchait vers elle.

— Vois-tu, maman, ajoutait-elle en refoulant ses larmes, il faudra que tu fasses entendre raison à papa; il m'en veut de vous avoir caché la vérité. Or, si je n'ai pas parlé plus tôt, c'est que sans qu'il s'en rende compte père a des colères qui me font peur !... Mais toi, petite maman, tu juges les choses sans parti pris... sainement... Dis-moi, suis-je vraiment coupable d'avoir accepté de sauver ma vie par un pareil marché ? Aurais-tu préféré que ta fille soit, là-bas, martyrisée et violentée par un tas d'individus ignobles ?

— Non ! non ! s'écria la mère, épouvantée à cette seule supposition.

Attirant Orane dans ses bras, elle l'embrassait avec effusion.

— Dieu est bon, puisqu'il t'a conservée à moi, disait-elle avec ferveur. Ma petite-fille ! mon tout petit ! Quelles heures affreuses tu as dû passer ! Et je n'étais pas là pour les supporter avec toi !... Quant à cet homme qui t'a sauvée, n'importe qui soit-il ordinairement, il fut bon ce jour-là. Je lui serai toujours reconnaissante de son intervention, puisqu'il a pu t'éviter une si horrible situation.

— C'est père qu'il faut convaincre, ma petite maman, insista Orane, tout émue de cet entendement maternel qui ne cherchait pas le mauvais côté des choses. Papa est tellement monté contre moi et contre mon mariage espagnol que je me demande comment tout ceci va se terminer.

— Ne te tracasse pas, ma chérie. Ton père t'aime, je t'assure, et je lui parlerai. Quand il aura eu le temps de réaliser le danger que tu as couru, il changera d'avis. Un homme, vois-tu, n'accepte pas aussi facilement que nous les coups que lui porte la destinée. Il t'a parlé sous l'empire de la colère et sans réfléchir ; mais n'as-tu pas vu, en revenant ici, combien il avait souffert de ton absence ? Il vieillissait à vue d'œil ! Tu ne peux te douter de son angoisse, chaque fois qu'il prenait un journal et qu'il lisait les horribles nouvelles concernant les traitements atroces que les femmes et les enfants subissaient là-bas.

— Oh ! assura Orane, toute pensive. Je sais bien que papa ne me gardera pas longtemps rancune. C'est seulement à propos de ce mariage qu'il m'inquiète.

La mère scruta soudain le visage de sa fille.

— Qu'est-ce qu'il veut à ce sujet

— Essayer de le faire annuler... pour que je puisse épouser André, plus tard.

— Et toi, ma petite fille, que préfères-tu ?

— Personnellement, rien ! Mais je fais de cette question un point d'honneur... Je suis mariée, mon mari seul aurait le droit de me relever de ma promesse ! Comprenez-moi, tous les deux ; demeurer sienne est une dette sacrée !

— Je partage absolument tes principes : le devoir te lie. Mais si ton père retrouvait ce jeune homme et qu'il obtînt de lui la promesse d'une séparation à l'amiable... son consentement à un divorce ?

Le regard d'Orane s'immobilisa devant ce problème si nettement posé devant elle. Il parut à Mme Le Cadreron que le visage, déjà pâle, de la jeune femme, devenait plus pâle encore.

— J'estime, affirma celle-ci, après un moment de réflexion, que la suggestion ne doit pas venir d'aucun de nous, sinon, elle peut paraître une indication... D'ailleurs, la question ne se pose pas : un prêtre a béni mon mariage et même si Ruitz admettait le divorce, moi je ne l'accepterais pas.

— Peut-être, suggéra la vieille dame, aurais-tu pu dire à ton père que tu aimais ce jeune aviateur. Devant une telle assurance, il n'aurait pu que s'incliner.

Orane, stupéfaite, regarda sa mère.

— Mais je n'aime pas Ruitz, balbutia-t-elle, le front empourpré. Qu'est-ce qui peut te faire croire une pareille chose ? Avant de commencer, ne t'ai-je pas prévenue, mère, qu'il ne s'agissait pas pour moi d'une question de sentiment ?

— Tu me l'as dit, en effet, mais je suis un peu romanesque, répondit assez légèrement la châtelaine. Il me paraît tout naturel qu'une femme aime son mari... surtout quand celui-ci lui a sauvé la vie !

— Ce serait peut-être naturel, mais cela n'est pas ! riposta la jeune femme avec un peu d'aigreur. Si je m'attendais... ah ! par exemple ! Je n'ai pas mérité une pareille insinuation.

Sa surprise passée, la mauvaise humeur prenait le dessus.

— Ne te fâche pas et n'en parlons plus, dit la dame tranquillement. L'amour aurait peut-être mieux arrangé les choses aux yeux prévenus de ton papa... Je n'ai fait qu'une supposition !... Quoi qu'il en soit, tu peux compter sur moi, ma chérie, pour défendre ton point de vue.

(*A suivre*).